

**324 Penthievre**  
Société civile immobilière  
Capital social : 100,00 euros  
Siège social : 32, rue de Penthievre – 75008 Paris  
811 985 415 RCS Paris

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES**

**EN DATE DU 30 JANVIER 2019**

---

L'an deux mille dix-neuf,  
Le trente janvier,

Les soussignés :

- **Monsieur Philippe Couvrecelle**, né le 13 août 1964 à Talence (33), de nationalité française, détenant la pleine propriété de 1 part sociale ;
- **La société Penthievre Conseil**, société par actions simplifiée au capital de 50.000,00 euros dont le siège social est situé 32, rue de Penthievre – 75008 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 789 563 350, détenant la pleine propriété de 99 parts sociales ;

Seuls associés de la société 324 Penthievre, société civile immobilière au capital social de 100,00 euros, dont le siège social est situé 32, rue de Penthievre – 75008 Paris, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 811 985 415 (la « **Société** »),

Détenant la totalité des 100 parts sociales émises par celle-ci,

Ont, conformément à l'article 14 des statuts de la Société et à l'article 1854 du Code civil, pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- *Agrément de la cession de 99 parts sociales par Penthievre Conseil au profit de Monsieur Philippe Couvrecelle ;*
- *Modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts ;*
- *Suppression des articles 22 et 23 des statuts ;*
- *Pouvoirs pour formalités.*



### **PREMIERE DECISION**

*(Agrément de la cession de 99 parts sociales par Penthivière Conseil au profit de Monsieur Philippe Couvrecelle)*

Les associés **décident** à l'unanimité, conformément à l'article 1861 du Code civil et à l'article 11.2 des statuts de la Société, d'agréer la cession de 99 parts sociales de la Société détenues par la société Penthivière Conseil au profit de :

- **Monsieur Philippe Couvrecelle**, né le 13 août 1964 à Talence (33), de nationalité française, détenant la pleine propriété de 1 part sociale.

### **DEUXIEME DECISION**

*(Modification corrélatrice des articles 6 et 7 des statuts)*

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts autorisée sous la résolution qui précède, les associés **décident** à l'unanimité de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la Société, qui seront désormais rédigés comme suit :

#### **« ARTICLE 6 - APPORTS**

*Il a été apporté à la Société à la constitution :*

*Par la société Penthivière Conseil,  
la somme de quatre-vingt-dix-neuf euros ..... 99 euros*

*Par Monsieur Philippe Couvrecelle,  
la somme de un euro ..... 1 euro*

*Soit au total, la somme de cent euros ..... 100 euros*

*Laquelle somme a été intégralement libérée.*

#### **ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**

*Le capital social est fixé à la somme de 100 euros.*

*Il est divisé en 100 parts de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 100 qui sont réparties de la manière suivante :*

- *Monsieur Philippe Couvrecelle,  
à concurrence de ..... 100 parts  
portent les numéros ..... de 1 à 100*

*TOTAL égal au nombre de parts composant  
le capital social ..... 100 parts »*

### **TROISIEME DECISION**

*(Suppression des articles 22 et 23 des statuts)*

Les associés **décident** à l'unanimité de supprimer les articles 22 et 23 des statuts de la Société, et corrélativement les états annexes 1 et 2, relatifs aux actes accomplis pour le compte de la Société en formation.

### **QUATRIEME DECISION**

*(Pouvoirs pour formalités)*

Les associés **confèrent** à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous seing privé à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

\*\*\*

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés en date du 30 janvier 2019, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un original des présentes est remis à l'associé-gérant qui le reconnaît.



**Monsieur Philippe Couvrecelle**  
*Associé et gérant*



**Penthièvre Conseil**  
*Représentée par Monsieur Philippe Couvrecelle*  
*Associé*